Image not found or type unknown

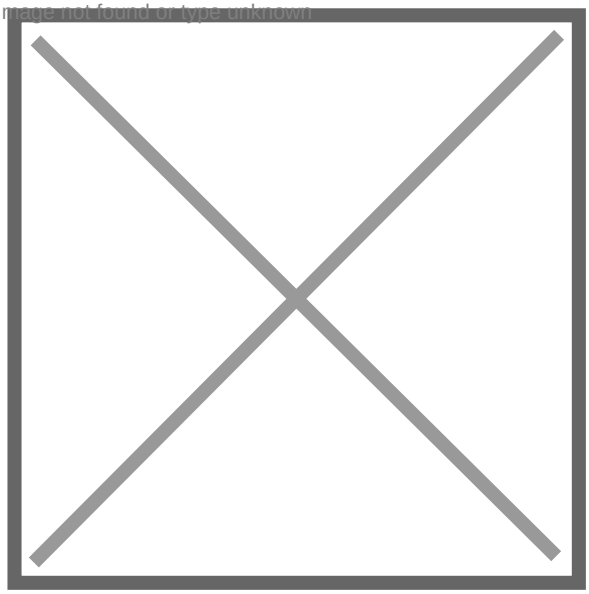

Caution appartement vétuste

Par **carine**, le **12/02/2012** à **23:43**

Bonjour,

Je quitte mon appartement au 29/02/12, les murs sont moisis et le plafond de la cuisine s'effrite car très mauvaise isolation.

Est-ce que l'agence peut refuser de me rendre la caution?
Est-ce que je dois repeindre les murs et gratter le plafond puis le repeindre?
Quelles sont les raisons réelle pour qu'on refuse de me la rendre?

Merci d'avance,
Carine

Par **alterego**, le **13/02/2012** à **00:14**

Bonjour

Que précisait l'état des lieux d'entrée ?

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **13/02/2012** à **12:42**

Bonjour, si votre état des lieux d'entrée ne fait pas mention de ces dégradations mai et que vous n'avez pas envoyez de LRAR à votre bailleur pour lui signaler que le bien se dégradait, le bailleur sera en droit de faire effectuer les travaux à votre charge donc déduit du dépot de garantie (et pas caution) à moins que vous ne fassiez les travaux correctement avant l'état des lieux de sortie, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés